

Rapport public Parcoursup session 2020

Université de Poitiers - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS (20749)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2020.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université de Poitiers - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS (20749)	Jury par défaut	Tous les candidats	240	2336	481	522	13	5

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles.

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Il est attendu des candidats en licence Mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) :

- * Disposer de compétences scientifiques

Les études en STAPS comportent en effet des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

- * Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté

Les études en STAPS demandent en effet fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires et d'en assurer la présentation orale. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquelles les compétences rédactionnelles sont essentielles. Il s'agit donc de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

- * Disposer de compétences sportives

Les études en STAPS comportent une part importante de pratique sportive. Il semble donc nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives.

- * Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilité collective, associative ou citoyenne

Le domaine professionnel auquel préparent les études en STAPS renvoie en effet majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié, et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.

Ces attendus décrivent les compétences favorables à la réussite en Licence STAPS. Ils ne sont pas hiérarchisés, les compétences étant toutes considérées d'égale importance. Comme il y a plusieurs manières de réussir en STAPS, un attendu faiblement développé peut être compensé par d'autres.

Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : entraînement sportif
Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : activité physique adaptée et santé
Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : management du sport
Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : éducation et motricité

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

. Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Les 4 licences STAPS proposées par l'Université de Poitiers (Activité Physique Adaptée - Santé, Education et Motricité, Entraînement Sportif et Management du Sport) sont constituées d'enseignements pluridisciplinaires. Ces licences visent à développer des connaissances et compétences approfondies concernant les activités physiques, sportives et artistiques (APSA) dans leurs dimensions technique, institutionnelle et scientifique. L'objectif de ces licences sont de former des professionnel.le.s compétent.e.s dans l'animation des APSA (licence 2), l'enseignement des APSA, l'entraînement sportif et/ou l'organisation/gestion de structures (licence 3).

Les Licences STAPS sont des mentions pluridisciplinaires regroupées dans un portail unique (impossibilité de choisir une discipline d'une autre mention proposée par l'Université de Poitiers). Le choix de la licence (Activité Physique Adaptée - Santé, Education et Motricité, Entraînement Sportif ou Management du Sport) s'effectue à l'issue de la première année qui est commune à tou.te.s les étudiant.e.s.

Pour plus d'informations :

<http://www.univ-poitiers.fr/formations-parcoursup>

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

L'ensemble des UFR et départements STAPS utilise la même procédure proposée par la conférence des directeurs et doyens STAPS (C3D STAPS) pour l'accès à la Licence STAPS. Outre le fait que cette procédure nationale simplifie grandement le travail des commissions d'examen des vœux, elle assure que tous les candidats et candidates à la Licence STAPS sont traités de manière identique et équitable sur l'ensemble du territoire. Un.e candidat.e postulant en Licence STAPS dans des universités différentes doit donc obtenir des scores analogues. Cette procédure a été mise à disposition de tous les UFR et départements STAPS au travers d'un fichier Excel et d'un mode d'emploi détaillé.

La procédure mise au point par la C3D repose sur les attendus nationaux aux formations STAPS, à savoir « disposer de compétences scientifiques », « savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté », « disposer de compétences sportives » et enfin « manifester un intérêt pour l'exercice de responsabilité collective, associative ou citoyenne ». Il s'agissait de mettre en avant des compétences jugées favorables à la réussite en STAPS des attendus évaluables.

Les notes sur 20 collectées sur Parcoursup en Première et des 2 premiers trimestres de Terminale sont moyennées puis transformées selon une logique exponentielle, pour calculer les scores pour les compétences scientifiques et littéraires. Ce traitement permet de favoriser les candidat.e.s ayant reçu de bonnes évaluations au cours de leur cursus. Ainsi, après transformation, la différence entre un 2/20 et un 6/20 reste minime, alors qu'elle est beaucoup plus marquée entre un 12/20 et un 16/20.

Les candidates et candidats à la Licence STAPS répondent également à un questionnaire d'auto-évaluation concernant (1) leur niveau sportif, (2) leurs qualifications en matière d'encadrement, d'animation ou de sécurité, et (3) leurs expériences et compétences civiques, citoyennes, de défense, de protection civile et d'engagement associatif. Ces informations permettent de renseigner plus précisément les compétences sportives et d'encadrement/engagement citoyen. Les réponses doivent être attestées par des pièces justificatives, téléchargées sur la plate-forme Parcoursup. Ces pièces sont clairement décrites pour chaque niveau de réponse, de manière à éviter toute ambiguïté.

Les données de la fiche avenir présentant sont également prises en compte.

L'algorithme fourni par la C3D permet ainsi aux UFR et départements STAPS d'attribuer une note sur 150 points à chaque candidature (30 points pour chacun des 4 attendus + 30 points pour la Fiche Avenir), sans ex-aequo.

Dans ce processus, l'intervention humaine consiste en la vérification des pièces justificatives présentes dans les dossiers des candidates et candidats, ce qui permet de corriger les éventuelles erreurs d'auto-évaluation. Ces pièces constituent des éléments clés pour juger de la motivation et de l'engagement durable de l'étudiant ou étudiante dans son projet professionnel.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres

ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.
La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

La Licence STAPS est une filière en tension qui nécessite d'anticiper au maximum l'élaboration de son dossier Parcoursup, en favorisant dès le lycée, la construction d'un parcours personnel permettant la réussite dans ces études. Le niveau de pratique sportive et d'engagement citoyen sont tout aussi valorisés que les résultats académiques, ce qui offre différentes possibilités de réussir en STAPS : une faiblesse dans un domaine pourra être compensée par d'autres points forts...

L'examen des dossiers est effectué selon les éléments de preuve déposés par le candidat ou la candidate sur la plateforme Parcoursup, il est par conséquent important d'anticiper le recueil de ces éléments de preuve auprès des organismes certificateurs.

Le projet de formation motivé doit montrer la capacité du candidat ou de la candidate à se projeter dans son parcours de formation et mettre en exergue l'adéquation de son profil avec son projet professionnel (Les phrases du type « j'aime le sport depuis que je suis tout.e petit.e » sont à éviter).

Le test de positionnement « Testez vos chances de réussite en STAPS » : <http://parcoursup-staps.univ-nantes.fr> permet aux candidat.e.s d'avoir un avis objectif sur leurs chances de réussite dans cette filière. Ce test repose sur des données statistiques dont la fiabilité est vérifiée chaque année. Le passage de ce test est donc fortement conseillé avant de constituer un dossier de candidature.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Niveau de compétences scientifiques	Niveau dans les matières scientifiques	Notes dans les matières scientifiques	Pas d'ordre d'importance. Complémentaire des autres critères. Attribution de 30 points maximum/150 points
	Niveau de compétences littéraires	Niveau dans les matières littéraires	Notes dans les matières littéraires	Pas d'ordre d'importance. Complémentaire des autres critères. Attribution de 30 points maximum/150 points
	Niveau de compétences sportives	Niveau dans les pratiques sportives	Notes en EPS + éléments de preuves sur le niveau de pratique sportive scolaire-UNSS et extrascolaire	Pas d'ordre d'importance. Complémentaire des autres critères. Attribution de 30 points maximum/150 points
Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Adéquation entre le profil du candidat et son projet de formation	Adéquation entre le profil du candidat et son projet de formation et capacité du candidat à se projeter dans la formation	Fiche Avenir, projet de formation motivé	Pas d'ordre d'importance. Complémentaire des autres critères. Attribution de 30 points maximum/150 points
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Niveau d'engagement dans la prise de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes		Éléments de preuves sur le niveau d'engagement, activités et centres d'intérêt	Pas d'ordre d'importance. Complémentaire des autres critères. Attribution de 30 points maximum/150 points



Signature :

Yves JEAN,
Président de l'établissement Université de Poitiers